

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU 30 MAI 2014

Date de la convocation: 22/05/2014

Date de l'annonce publique: 22/05/2014

Présents	Gilles Roth, bourgmestre et président Roger Negri et Luc Feller, échevins Edmée Besch-Glangé, Jean Beissel, Jean Bissen, Nancy Brosius, Ed Buchette, Jean-Marie Kerschenmeyer, Romain Rosenfeld, Marcel Schmit, Roland Trausch et Jemp Weydert conseillers Guy Glesener, secrétaire communal
Absent(s)	
Vote public	Gilles Roth

Ordre du jour

1. Finances communales :
 - a) approbation de titres de recette ;
 - b) approbation de l'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2013 ;
 - c) approbation du compte de gestion de l'exercice 2009 ;
 - d) approbation du compte administratif de l'exercice 2009 ;
 - e) approbation du compte de gestion de l'exercice 2010 ;
 - f) approbation du compte administratif de l'exercice 2010.
2. Aménagement communal et développement urbain - loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain:
 - a) adoption d'un projet d'aménagement « Nouveau Quartier » portant sur des fonds sis à Mamer, commune de Mamer, au lieu-dit «Parc d'Activités Capellen», présenté par le bureau d'études Luxplan S.A. pour le compte de l'Immobilière Mamer Concept s.a. (articles 30 et 34 de la loi précitée) ;
 - b) adoption d'un projet d'aménagement « Nouveau Quartier » portant sur des fonds sis à Capellen, commune de Mamer, au lieu-dit «Zolwerfeld», présenté par le bureau d'études Espace et Paysages pour le compte de Immo Zolwerfeld s.à r.l.(article 30 de la loi précitée) ;
 - c) lotissement d'un terrain sis à Mamer, 8 rue Wieseck en deux lots (article 29 de la loi précitée).
3. Approbation d'une convention avec « Les chasseurs de Mamer s.a. » pour exploiter quatre miradors et une cabane de chasse sur des parcelles de terrain dont la commune de Mamer est propriétaire (lot de chasse n° 540).
4. Allocation de subsides exceptionnels :
 - a) décision de principe concernant l'allocation d'un subside exceptionnel pour honorer le résultat d'avoir emporté par équipe la Coupe de Luxembourg annuelle dans la catégorie senior (m/f) de sa discipline sportive ;
 - b) 1.000,00 € au Volleyball Club Mamer pour avoir emporté par équipe la Coupe de Luxembourg annuelle dans la catégorie senior dames ;
 - c) 150,00 € à l'a.s.b.l. Île aux clowns à titre de contribution communale au don fait par les enfants du précoce de la Maison Relais dans le cadre de la vente des œufs de Pâques;
 - d) 500,00 € au Pompjeesverband Kanton Capellen pour l'organisation d'un camp pour jeunes à Eischen ;
 - e) 9.420,00 € à l'Action Solidarité Tiers Monde à titre de contribution de la commune de Mamer au projet Jana Jagaran en Inde dans le cadre de l'Alliance du Climat (ratification d'un versement effectué en 2009).
5. Confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'urgence d'une durée supérieure à 72 heures dans le cadre des travaux de mise en souterrain de la ligne MT entre le poste «Baumbusch» et «Eglantiers» dans la rue des Champs à Mamer.
6. Décision sur la dénomination des rues dans le plan d'aménagement particulier « Op Bierg » à Mamer.
7. Affaires de personnel :
 - a) nomination d'un nouveau membre (m/f) dans la Commission des Bâtisses et de l'Aménagement du Territoire en remplacement de M. Patrick Weyland ;

- b) nomination d'un nouveau membre (m/f) dans la Commission des Sports et des Loisirs en remplacement de M. Jean Goederich ;
 c) nouvelle répartition des indemnités de perte de caisse allouées aux agents du bureau de la population et de l'état civil avec effet au 01/06/2014.
8. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.

La demande de Monsieur le conseiller communal Jemp Weydert de modifier la suite des points de l'ordre du jour en ce sens que le point «8. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux » serait à traiter en premier lieu est refusée avec 9 contre 4 voix.

Point de l'ordre du jour 1-a	Finances communales - approbation de titres de recette
---	---

Le conseil communal, unanimement

approuve des titres de recette au montant total de 584.820,96 €.

Point de l'ordre du jour 1-b	Finances communales - approbation de l'état des recettes restant à recouvrir à la clôture de l'exercice 2013
---	---

Le conseil communal, décide à l'unanimité :

1. d'admettre

	service ordinaire	service extraordinaire
en reprises provisoires	988.051,79 €	135,00 €
en décharges	1.747,40 €	0,00 €
Total	989.799,19 €	135,00 €

2. d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent sur cet état avec la mention "à poursuivre".

Point de l'ordre du jour 1-c	Finances communales - approbation du compte de gestion de l'exercice 2009
---	--

Le conseil communal, unanimement,

arrête provisoirement ledit compte de gestion de l'exercice 2009 conformément au tableau récapitulatif qui suit :

	service ordinaire	service extraordinaire
total des recettes	20.778.772,74 €	7.780.353,12 €
total des dépenses	16.421.308,73 €	13.727.344,57 €
boni propre à l'exercice	4.357.464,01 €	
mali propre à l'exercice		5.946.991,45 €
boni du compte de 2008	0,00 €	0,00 €
mali du compte de 2008	0,00 €	4.269.925,66 €
boni général	4.357.464,01 €	
mali général		10.216.917,11 €
transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire	-4.357.464,01 €	+4.357.464,01 €
mali définitif		5.859.453,10 €

Point de l'ordre du jour 1-d	Finances communales - approbation du compte administratif de l'exercice 2009
---	---

Le conseil communal, avec dix contre trois voix

arrête provisoirement ledit compte administratif de l'exercice 2009 conformément au tableau récapitulatif qui suit :

Boni du compte de 2008	0,00 €
Recettes ordinaires	20.778.772,74 €
Recettes extraordinaires	7.780.353,12 €
Total des recettes	28.559.125,86 €
Mali du compte de 2008	4.269.925,66 €
Dépenses ordinaires	16.421.308,73 €
Dépenses extraordinaires	13.727.344,57 €
Total des dépenses	34.418.578,96 €
Boni	0,00 €
Mali	5.859.453,10 €

Point de l'ordre du jour 1-e	Finances communales - approbation du compte de gestion de l'exercice 2010
---	--

Le conseil communal, unanimement

arrête provisoirement ledit compte de gestion de l'exercice 2010 conformément au tableau récapitulatif qui suit :

	service ordinaire	service extraordinaire
total des recettes	24.085.523,54 €	13.041.184,89 €
total des dépenses	17.506.193,57 €	19.940.063,69 €
boni propre à l'exercice	6.579.329,97 €	
mali propre à l'exercice		6.898.878,80 €
boni du compte de 2009	0,00	0,00
mali du compte de 2009	5.859.453,10 €	0,00
boni général	719.876,87 €	
mali général		6.898.878,80 €
transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire	-719.876,87 €	719.876,87 €
mali définitif		6.179.001,93 €

Point de l'ordre du jour 1-f	Finances communales - approbation du compte administratif de l'exercice 2010
---	---

Le conseil communal, avec dix contre trois voix

arrête provisoirement ledit compte administratif de l'exercice 2010 conformément au tableau récapitulatif qui suit :

Boni du compte de 2009	0,00 €
Recettes ordinaires	24.085.523,54 €
Recettes extraordinaires	13.041.184,89 €
Total des recettes	37.126.708,43 €
Mali du compte de 2009	5.859.453,10 €
Dépenses ordinaires	17.506.193,57 €
Dépenses extraordinaires	19.940.063,69 €
Total des dépenses	43.305.710,36 €
Boni	0,00 €
Mali	6.179.001,93 €

Point de l'ordre du jour 2-a	Aménagement communal et développement urbain - loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - adoption d'un projet d'aménagement « Nouveau Quartier » portant sur des fonds sis à Mamer, commune de Mamer, au lieu-dit «Parc d'Activités Capellen», présenté par le bureau d'études Luxplan S.A. pour le compte de l'Immobilière Mamer Concept s.a. (articles 30 et 34 de la loi précitée)
---	--

Le conseil communal, unanimement

(1)

adopte le projet d'aménagement particulier « Nouveau Quartier » concernant des fonds sis à Mamer, commune de Mamer, au lieu-dit «Parc d'activités Capellen – ënnert Katreinerhaischen», présenté par le collège échevinal de la commune de Mamer pour le compte de la société Immobilière Mamer Concept s.a. ;

(2)

renonce à une indemnité compensatoire telle que prévue à l'article 34 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, alors que les fonds réservés à la voirie et aux équipements publics nécessaires à la viabilité du plan d'aménagement particulier existent d'ores et ont été réalisés entièrement aux frais de la société Immobilière Mamer Concept s.a..

Point de l'ordre du jour 2-b	Aménagement communal et développement urbain - loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - adoption d'un projet d'aménagement « Nouveau Quartier » portant sur des fonds sis à Capellen, commune de Mamer, au lieu-dit «Zolwerfeld», présenté par le bureau d'études Espace et Paysages pour le compte de Immo Zolwerfeld s.à r.l.(article 30 de la loi précitée)
---	--

Le conseil communal, unanimement

adopte le projet d'aménagement particulier « Nouveau quartier » concernant des fonds sis à Capellen, commune de Mamer, au lieu-dit «Zolwerfeld », présenté par le collège échevinal de la commune de Mamer pour le compte de la société Immo Zolwerfeld s.à.r.l., projet qui vise l'aménagement de 27 lots destinés à la construction de 5 maisons unifamiliales isolées, 12 maisons unifamiliales jumelées, 7 maisons unifamiliales en bande ainsi que 44 unités de logement collectifs réparties dans 5 immeubles.

Point de l'ordre du jour 2-c	Aménagement communal et développement urbain - loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - lotissement d'un terrain sis à Mamer, 8 rue Wieseck en deux lots (article 29 de la loi précitée)
---	--

Le conseil communal, unanimement

approuve la demande de lotissement en obtention de l'autorisation de répartir le terrain sis à L-8269 Mamer, 8 rue Wieseck en deux lots en vue de leur affectation à la construction.

Monsieur le conseiller communal Jean Bissen quitte la réunion pour répondre à d'autres obligations.

Point de l'ordre du jour 3	Approbation d'une convention avec « Les chasseurs de Mamer s.a. » pour exploiter quatre miradors et une cabane de chasse sur des parcelles de terrain dont la commune de Mamer est propriétaire (lot de chasse n° 540)
---------------------------------------	---

Le conseil communal, unanimement

approuve la convention signée le 01/04/2014 entre la société Les Chasseurs de Mamer s.a. et le collège échevinal pour l'exploitation de quatre miradors et d'une cabane de chasse sur des parcelles de terrain dont la commune de Mamer est propriétaire (lot de chasse n° 540), le tout pour un loyer annuel de 350,00 € payable annuellement au 1^{er} janvier et pour la première fois le 01/01/2014.

Monsieur le conseiller communal Jean Bissen rejoint la réunion.

Point de l'ordre du jour 4-a	Allocation de subsides exceptionnels - décision de principe concernant l'allocation d'un subside exceptionnel pour honorer le résultat d'avoir emporté par équipe la Coupe de Luxembourg annuelle dans la catégorie senior (m/f) de sa discipline sportive
---	---

Le conseil communal, unanimement

arrête le principe d'allouer un subside exceptionnel de 1.000,00 € à l'association sportive locale, dont une équipe aura remporté la Coupe de Luxembourg annuelle dans la catégorie senior (m/f) dans le cadre des compétitions officielles de la Coupe de Luxembourg organisées dans les discipline respectives par les Fédérations sportives affiliées au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois.

Point de l'ordre du jour 4-b	Allocation de subsides exceptionnels - 1.000,00 € au Volleyball Club Mamer pour avoir emporté par équipe la Coupe de Luxembourg annuelle dans la catégorie senior dames
---	--

Le conseil communal, unanimement

alloue un subside exceptionnel de 1.000,00 € au Volleyball Club Mamer à titre de récompense communale pour avoir remporté la Coupe de Luxembourg 2014 avec l'équipe senior dames.

Point de l'ordre du jour 4-c	Allocation de subsides exceptionnels - 150,00 € à l'a.s.b.l. Île aux clowns à titre de contribution communale au don fait par les enfants du précoce de la Maison Relais dans le cadre de la vente des œufs de Pâques
---	--

Le conseil communal, unanimement

décide de contribuer au don des enfants du précoce fréquentant la Maison Relais avec un montant de 150,00 € à l'a.s.b.l. Île aux clowns.

Point de l'ordre du jour 4-d	Allocation de subsides exceptionnels - 500,00 € au Pompjeesverband Kanton Capellen pour l'organisation d'un camp pour jeunes à Eischen
---	---

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer au Pompjeesverband Kanton Capellen un subside exceptionnel de 500,00 € pour l'organisation d'un camp pour jeunes à Eischen du 23 au 27/07/2014.

Point de l'ordre du jour 4-e	Allocation de subsides exceptionnels - 9.420,00 € à l'Action Solidarité Tiers Monde à titre de contribution de la commune de Mamer au projet Jana Jagaran en Inde dans le cadre de l'Alliance du Climat (ratification d'un versement effectué en 2009).
---	--

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer à l'O.N.G. « Action Solidarité Tiers Monde » un subside extraordinaire de 9.420,00 € pour l'année 2009, à titre de participation de la commune de Mamer au projet « Jana Jagaran » en Inde, ce à titre de ratification d'un versement effectué en 2009.

Point de l'ordre du jour 5	Confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'urgence d'une durée supérieure à 72 heures dans le cadre des travaux de mise en souterrain de la ligne MT entre le poste «Baumbusch» et «Eglantiers» dans la rue des Champs à Mamer
---------------------------------------	--

Le conseil communal, unanimement

confirme le règlement de circulation d'urgence temporaire d'une durée supérieure à 72 heures édicté le 19/05/2014 par le collège échevinal.

Point de l'ordre du jour 6	Décision sur la dénomination des rues dans le plan d'aménagement particulier « Op Bierg » à Mamer
---------------------------------------	--

Le conseil communal, unanimement

décide de donner les noms « rue Margaret Thatcher », « rue Anna Lindh », « rue Indira Gandhi » et « rue Golda Meir » aux quatre nouvelles rues du plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Mamer, commune de Mamer, lieu-dit « Op Bierg » .

Point de l'ordre du jour 7-a	Affaires de personnel - nomination d'un nouveau membre (m/f) dans la Commission des Bâtisses et de l'Aménagement du Territoire en remplacement de M. Patrick Weyland
---	---

Le conseil communal, au scrutin secret

nomme M. Alfons Schmid de Mamer comme membre dans la Commission des Bâtisses et de l'Aménagement du Territoire.

Point de l'ordre du jour 7-b	Affaires de personnel - nomination d'un nouveau membre (m/f) dans la Commission des Sports et des Loisirs en remplacement de M. Jean Goederich
---	---

Le conseil communal, au scrutin secret

nomme Mme Corinne Bremer, domiciliée Mamer comme membre dans la Commission des Sports et des Loisirs.

Point de l'ordre du jour 7-c	Affaires de personnel - nouvelle répartition des indemnités de perte de caisse allouées aux agents du bureau de la population et de l'état civil avec effet au 01/06/2014
---	--

Le conseil communal, unanimement

approuve la nouvelle répartition des indemnités de perte de caisse allouées aux agents du bureau de la population et de l'état civil avec effet au 01/06/2014.

Point de l'ordre du jour 8	Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.